



Paroisse de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 510-2013

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU
CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 510-2013, relatif aux usages conditionnels, a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 juin 2013.

Ce règlement vise à autoriser, malgré le Règlement de zonage, certains usages dans certaines zones et ce, selon les critères qu'il établit. Le règlement établit aussi la procédure à suivre afin d'autoriser un usage conditionnel. Plus précisément, ce règlement permet l'opportunité d'autoriser une industrie dans la zone 308-A en tant qu'usage conditionnel.

Le règlement 510-2013 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté Matawinie.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 10 juillet 2013; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-CÔME CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE TREIZE.

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière